

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le 13/09/2024

ID : 031-213101355-20240911-2024028-AR



032

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE  
-----  
ARRONDISSEMENT  
DE  
MURET  
-----  
VILLE DE  
31220 CAZERES  
-----

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DECISION MUNICIPALE  
-----

Conclusion d'une convention d'honoraires  
avec la société d'avocats Deloitte  
Affaire N°2404751

Le Maire,

Décision Municipale  
DC-2024-028

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu la délibération N°2023-10/12-108 en date du 10 décembre 2023 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 16° du CGCT ;  
Vu la proposition de convention d'honoraires relative à l'affaire N°2404751 ;  
Vu le recours introduit devant le Tribunal Administratif par Monsieur Rivière ;

Considérant le besoin de la commune d'être assistée, de produire des écritures en défense et d'être représentée dans le cadre du dossier précité,  
Considérant qu'il convient de mandater un cabinet d'avocats à ces fins,

DECIDE

Article 1 :

De mandater la société d'avocats « Deloitte » pour :

- la constitution sur Télérecours ;
- l'analyse et l'étude des pièces transmises par la Commune et disponibles sur Télérecours ;
- la rédaction d'un mémoire en défense ;
- la représentation et la défense de la Commune en audience au tribunal administratif de Toulouse ;
- la rédaction d'un compte-rendu de l'audience ;
- le cas échéant, la rédaction d'une note en délibéré ;
- des échanges et communications diverses avec la Commune.

Article 2 :

De fixer l'ensemble des conditions d'exécution, notamment financières, de la mission de la société d'avocats « Deloitte » dans le cadre d'une convention d'honoraires, en annexe de la présente.

Article 3 :

La présente décision sera transmise au représentant de l'État et adressée au comptable public de la collectivité.

Article 4 :

La présente décision fera l'objet d'une information aux élus lors du prochain conseil municipal et sera publiée sur le site internet de la collectivité.

Fait à Cazères, le 11 septembre 2024

Le Maire,  
Raymond DEFIS

